LE SITE ELYREAL.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose comme une multitude d'autres d'investir dans les places de parking a commencé en mai 2019. Nous avons identifié plus de 150 sites frauduleux usurpant tous le nom de vraies sociétés. La différence avec l'arnaque de 2019 ? Ils sont maintenant équipés de bornes électriques ! Ce rayon du supermarché de l'arnaque est bien garni ! Vous trouverez notre page centralisatrice ci-dessous :

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/

Le site internet

Il a été créé le 03/12/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/elyreal.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

- Le numéro 01 89 26 25 16

elyreal.com	01 89 26 25 16
cofinimur-immo.com	01 89 26 25 31
volumeslpd.com	01 89 26 25 33
groupe-n26.com	01 89 26 26 87

Le numéro 07 43 13 29 81

Il s'inscrit dans une série intéressante :

gestionbph.com	07 43 13 28 47
wealth-solution.com	07 43 13 28 53
elyreal.com	07 43 13 29 81
societe-immobiliere-coligny.com	07 43 13 30 02

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Aymeric BAZIN

Les produits

Il est proposé d'investir dans les parkings avec bornes électriques. Bien évidemment ce produit n'existe pas ! Nous publions un extrait d'un mail envoyé par les escrocs :

"Suite à notre échange téléphonique de ce jour, je vous fais parvenir, comme convenu, la présentation du placement ***ParkElec (livret vert)un rendementà partir de 7,44 % net d'impôt par an (hors primes), avec une forte demande sur ce marché en pleine croissance****.."*

NDLR : Le gras a été mis par les arnaqueurs.

Les informations juridiques

Il est usurpé une fois de plus le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de

fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.